



# La Lettre du Solaire

Juin 2011 / Vol 11 N°6

Publiée par CYTHELIA sarl,  
La Maison ZEN, Chef Lieu, F-73 000 Montagnole  
Tel+ 33(0)4 79 25 31 75 Fax+ 33(0)4 79 25 33 09  
Editeur: Alain Ricaud, [ar@cythelia.fr](mailto:ar@cythelia.fr), Rédaction : Mamadou Kane

---

## Sommaire

• <b>Editorial</b> .....	2	• <b>Nouveaux Programmes</b> .....	11
<b>Des procédures d'un autre temps</b> .....	2	<b>Maroc</b> .....	11
• <b>Tendances mondiales</b> .....	3	Accord pour une centrale CSP.....	11
<b>Révolution énergétique localisée</b> .....	3	<b>Afrique du Sud</b> .....	12
• <b>Programmes nationaux</b> .....	4	Coup de pouce à l'industrie solaire.....	12
<b>Australie</b> .....	4	• <b>Programmes PED</b> .....	12
Centrale hybride.....	4	Ambitions chinoises pour 40 pays africains.....	12
<b>Etats-Unis</b> .....	4	<b>Afrique de l'Ouest - CEDEAO</b> .....	12
Initiative pour le transport des renouvelables.....	4	Facilité ENR.....	12
L'industrie solaire va bien.....	5	• <b>Technologies</b> .....	13
<b>Espagne</b> .....	5	Solutions d'intégration PV au réseau.....	13
Le CSP se fait une place... au soleil.....	5	• <b>Compagnies</b> .....	14
<b>France</b> .....	7	Siemens investit en Afrique... ..	14
Sun'R réclame 58 millions d'euros à Total.....	7	...et s'implante aux Etats-Unis.....	15
L'Etat et ERDF assignés en justice par		• <b>Evénements</b> .....	15
Megawatt... ..	8	Yingli et la Coupe du Monde verte.....	15
Les professionnels demandent un tarif		Synthèse des projets de Cahier des Charges	
« transitoire ».....	8	Appels d'Offres photovoltaïques juin 2011.....	16
• Les propositions les plus fréquentes.....	9	Analyse détaillée des contributions.....	20
• Contribution de Cythelia.....	9		
Et le CSP français ... ..	11		
Décret Climat, Air, Energie.....	11		

Publiée par CYTHELIA sarl,  
La Maison ZEN, Chef Lieu, F-73 000 Montagnole  
Tel+ 33(0)4 79 25 31 75 Fax+ 33(0)4 79 25 33 09  
Editeur: Alain Ricaud, [ar@cythelia.fr](mailto:ar@cythelia.fr), Rédaction : Mamadou Kane

## ● Editorial

### Des procédures d'un autre temps

Les projets de cahiers des charges des appels d'offres ont été rendu publics par la ministre de l'écologie et celui de l'énergie. Nos ministres proposent une consultation et non pas une concertation. Dans le communiqué de presse ils donnent des éléments sur leurs objectifs :

- Apporter un soutien adapté au développement de la filière industrielle tout en favorisant les projets respectueux de l'environnement et en maîtrisant le coût sur la facture d'électricité des consommateurs
- Encourager l'innovation industrielle et l'utilisation de systèmes à fort rendement et faible impact carbone
- Favoriser l'utilisation des espaces à faible valeur concurrentielle
- S'insérer dans une logique de constitution d'une filière industrielle d'excellence basée sur des technologies à forte valeur ajoutée, faible impact environnemental et à fort potentiel export

Nous publions à la fin de cette Lettre notre analyse détaillée des deux cahiers des charges, le premier relatif à la procédure simplifiée pour les installations sur toitures de 100 à 250 kWc, le second relatif à la procédure ordinaire pour les installations sur toitures > 250 kWc et les centrales au sol.

En résumé les points principaux de l'AO simplifié sont

- Un volume annuel de 120 MWc pour les toitures < 250 kWc, dont les résultats sont répartis sur 4 dates allant du 20 décembre 2011 au 20 septembre 2012, ce qui signifie que les travaux ne peuvent pas démarrer avant début Mars 2012, à deux mois des élections présidentielles !
- Un dépôt de candidature par l'exploitant lui-même, via un site internet, du type enchère inversée, dont le seul critère est le prix d'achat de l'électricité. Plus le candidat demande un prix bas, plus il a des chances d'être retenu. Les simulations financières montrent que pour avoir des chances il faut demander un tarif entre 18 et 20c€ / Kwh et obtenir un coût d'installation de 2 à 2.2 € HT / Wc. Si cet ordre de prix est atteint, on obtient des CGA (coût global actualisé) inférieurs à 12c€ ce qui nous projette très rapidement à la parité réseau pour les centrales sur toitures, sûrement avant 2015.

Et pour l'AO ordinaire

- Un volume annuel de 180 MWc et une seule date de dépôt avant le 20 décembre 2011 pour des résultats vers juin 2012
- 4 critères : prix 40%, environnement 10%, faisabilité et délai de 17 à 28%, et contribution R&D de 20 à 28%
- 1 lot 'bâtiments' (40 MWc), 3 lots pour les centrales au sol à technologie innovante pour 190 MWc (thermodynamique 30 MWc, CPV 40 MWc, trackers PV 80 MWc, Corse et DOM avec stockage 40 MWc), 1 lot très grosses centrales au sol < 40 MWc (!) pour 100 MWc, et 1 lot centrales au sol < 4.5 MWc pour 30 MWc

Certaines contributions ont été publiées sur le site [www.photovoltaique.info](http://www.photovoltaique.info), celles des syndicats et associations des EnR (Enerplan, CLER / Hespul, SER / SOLER), du PV (Groupement des métiers du PV / FFB), de l'électricité (Gimélec, SERCE) ou de non spécialistes comme la CCI Côte d'Azur ou la Fédération des Collectivités concédantes et régies (FNCCR). Nous publions également en fin de cette Lettre notre analyse détaillée des contributions. Ces réactions sont globalement négatives. Pour d'autres aussi, comme Artesol, promoteur immobilier privé qui se spécialise dans les bâtiments à haute performance énergétique, une procédure d'appel d'offre pour le tarif n'est pas compatible avec un projet immobilier.

Concernant les projets « innovants » de type CSP ou CPV, proposer des montants aussi importants pour des pilotes et vouloir les construire sur le territoire métropolitain montre à quel point nos fonctionnaires sont déconnectés de la réalité. C'est dans les pays à fort gisement solaire direct que se réalisent couramment ces projets depuis plusieurs années (voir les articles dans cette Lettre).

Comme pour la plupart des acteurs que nous avons rencontrés, notre appréciation des initiatives gouvernementales reste très négative. Tout est fait pour rendre les projets impossibles par des procédures administratives de plus en plus complexes avec des niveaux normatifs inaccessibles. Il serait grand temps que nos décideurs s'entourent de consultants compétents et proches du terrain, qu'ils acceptent un réel processus d'évaluation (parlementaire ou autre), moins marqué par les grands acteurs énergétiques, qui permette enfin de sortir des conflits d'intérêts sur la filière photovoltaïque, tant il est vrai que ce gouvernement se radicalise dans sa singularité de plus en plus caricaturale avec des conséquences désastreuses pour les emplois à peine créés ! AR